

Investissements privés : 185 projets totalisant 195 milliards de DH lancés depuis 2015

- Les projets ayant atteint leur durée contractuelle de 36 mois réalisés à 75% en moyenne.
- Emergence de nouvelles régions et de nouveaux secteurs sur la carte des gros investissements.
- Ce sont les opérateurs locaux qui réalisent maintenant le gros des investissements.

Avoir la kyrielle de grands projets approuvés lors des travaux des différentes commissions d'investissement (CI) tenues les quatre dernières années, la moisson semble plutôt bonne pour l'investissement privé, du moins sur le papier. Quel est le bilan des grands investissements privés ? A-t-on réalisé effectivement les programmes annoncés lors des CI ? Et Quelles en sont les retombées sur le plan de l'emploi et de la création de valeur ? Pour répondre à ces questions et analyser la dynamique de ces grands projets (de plus de 100 MDH), *La Vie éco* a mené une enquête auprès du service économique de la primature, du ministère du commerce et de l'industrie, de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), qui chapeaute le travail des commissions d'investissement, des CRI et des investisseurs.

A la différence des projets étatiques, la multiplicité des intervenants, la diversité des typologies de projets, l'hétérogénéité des secteurs



et l'absence de reporting régulier rendent complexe l'évaluation et le suivi des grands projets privés. Le département gestion de projet de l'AMDIE, qui supervise le travail des commissions, annonce que ses équipes viennent à peine d'achever le bilan exhaustif des programmes annoncés au cours des dernières années. Ce

SUR L'ENSEMBLE DES GRANDS PROJETS APPROUVÉS PAR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS, LE TAUX DE RÉALISATION EST TRÈS SATISFAISANT

travail sera présenté incessamment au ministre du commerce et de l'industrie, de l'investissement et de l'économie numérique. Mais selon des données officielles du ministère de tutelle, cinq commissions d'investissement ont validé 155 projets totalisant 187,5 milliards de DH et 24 200 emplois, de 2015 à octobre 2018. De plus, 30 projets totalisant des investissements de 7,5 milliards de DH avaient été approuvés en marge de la présentation de la nouvelle charte de l'investissement le 4 juillet 2016. Cette année-là, la CI ne s'était pas réunie en raison du retard pris dans la formation du gouvernement.

Dans le détail, 36 projets totalisant 62,5 milliards de DH et 8 500 emplois avaient été approuvés en 2015. Pour 2017, 51 contrats pour une enveloppe totale de 67 milliards de DH et à la clé 6 500 emplois ont été approuvés. La cadence est plus soutenue en 2018. La commission d'investissement a ainsi validé en deux temps (janvier et récemment en octobre) un total de 68

projets pour un investissement total de 57 milliards de DH et 9 200 emplois à créer. A en croire l'AMDIE, plusieurs autres projets d'investissements sont en cours de montage et d'instruction auprès de la commission technique. « Nous espérons les faire valider dans une troisième commission avant la fin de l'année », confie-t-on à l'AMDIE.

Bien entendu, en dehors de ces projets capitalistiques (qui dépassent les 100 MDH), les petits programmes d'investissements sont exécutés chaque année sans que leurs initiateurs aspirent aux subventions et au cadre incitatif public. « Mais à mesure que l'on s'approche de la barre de 100 MDH, les promoteurs se font de plus en plus conseiller pour pouvoir bénéficier des mécanismes d'aide étatiques », informe un associé gérant d'un grand cabinet d'audit et conseil.

Les très grands projets bénéficient souvent de prolongation de 4 à 12 mois

Sur l'ensemble des grands projets approuvés par les différentes commissions, le taux de réalisation est très satisfaisant, à en croire les premières indiscretions. « Nous sommes agréablement surpris des résultats obtenus. Pour les programmes annoncés en 2015, qui sont arrivés au bout de leurs durées contractuelles de 36 mois (comme le stipulent les contrats des grands projets), le gros des investissements annoncés sont réalisés. Il existe même des programmes qui ont dépassé leurs objectifs en termes d'emplois et de valeur ajoutée », confie-t-on auprès de l'agence. Selon le ministre du commerce et de l'industrie, 75% des projets dont le délai contractuel de 36 mois est consommé sont réalisés.

Il est expliqué que les projets qui n'ont pas encore abouti depuis 2015 sont

Un cadre très incitatif pour les investisseurs

Selon le ministère du commerce et de l'industrie, le cadre instauré par la nouvelle Charte d'investissement (prévue par la loi cadre 60-16 et remplace celle de 1995) rompt totalement avec la vision statique de l'accompagnement de l'investissement. Il est appelé à évoluer au rythme des réformes et stratégies sectorielles initiées. Il se distingue par la clarté des offres qu'il présente. Trois grandes catégories sont spécifiées :

- Les offres "tronc commun", communes à tous les secteurs ;
- Les offres sectorielles spécifiques développées pour soutenir les divers secteurs de l'économie ;
- Les offres territoriales conçues pour favoriser l'émergence de nouveaux pôles

économiques régionaux.

Pour inciter les investisseurs, 5 mesures phares ont été adoptées :

- l'impôt sur les sociétés à 0% pour les industries en création, pendant 5 ans.
- le développement d'au moins une zone franche par région.
- l'octroi d'un Statut zone franche (ensemble d'avantages offerts par une zone franche) aux grandes industries exportatrices se trouvant hors zone franche.
- l'octroi du Statut exportateur indirect aux sous-traitants.
- la mise en place d'appuis diversifiés au profit des régions les moins favorisées pour stimuler l'investissement industriel et favoriser un développement territorial équilibré.

en général les très grands programmes qui nécessitent naturellement plus de temps et de moyens. « Pour ce cas de figure, nous facilitons la tâche à l'investisseur en portant la durée de réalisation à 40 ou 48 mois au lieu de 36 initialement, à travers des avenants », explique une source à la primature. « Dans le cycle de montage d'un programme d'investissement, on se rend souvent compte qu'il faut modifier un ou plusieurs paramètres, notamment le terrain, les constructions, ou bien même l'outil de production. Tout ceci demande du temps », ajoute un industriel de l'automobile. D'ailleurs, comme le rappellent les responsables de l'AMDIE, tout le régime conventionnel est fait autour de la simplification des procédures.

« Un programme de 3 milliards de DH n'est en rien comparable à un projet de 600 MDH. Il a ses spécificités sur tout le cycle de l'investis-

tissement », explique un haut cadre au CRI de Casablanca-Settat. Il explique que ce constat fait en sorte que l'état d'avancement, pour qu'il soit exhaustif, nécessite qu'il soit fait au cas par cas ; chaque projet ayant ses propres conditions de réalisation selon ce qui a été convenu dans la convention entre l'investisseur et l'Etat, notamment en matière de délai, autorisations nécessaires, type des installations, étendue géographique (plusieurs sites ou site unique), etc.

Hormis les projets de 2015 qui ont atteint la durée contractuelle, « plusieurs investissements approuvés en 2017 ont été réalisés très rapidement, notamment les projets de petite envergure qui ne nécessitent pas beaucoup de foncier et de constructions », affirme-t-on à l'AMDIE.

Par ailleurs, l'agence informe que les procédures administratives, notamment

les demandes d'autorisation d'installation pour les unités prévues dans les programmes approuvés en mai 2018, ont commencé. De façon générale, « il faut prévoir entre 2 et 4 ans pour voir les projets annoncés lors des CI devenir opérationnels », estime un haut responsable à la primature qui cite l'expérience accumulée sur la dernière décennie.

Emergence de nouvelles régions et de nouveaux secteurs et retour en force du capital national

Quel que soit l'état d'avancement, trois tendances de fond se dessinent. Premièrement, la répartition régionale devient plus équilibrée.

En dehors des axes Casablanca et Rabat, on note l'émergence des régions de Béni Mellal-Khénifra, Kénitra-Gharb, Laayoune Sakia Al Hamra, et le Draa-Tafilalet. Sur la période 2015-2018, 45% des investis-

tissements sont revenus à des régions autres que Casablanca, Rabat, Tanger et Marrakech.

Le même constat vaut pour l'investissement du public. Marrakech-Safi, Souss-Massa et Draa-Tafilalet qui ont vu leur part augmenter, respectivement de 9%, 3% et 1 en 2016 à 10%, 5% et 3% en 2018.

Deuxièmement, de nouveaux secteurs font leur apparition dans les grands programmes d'investissement. Ils viennent faire de l'ombre aux éternels immobilier-tourisme-loisirs, industrie et télécoms. On voit de plus en plus de projets dans les énergies et énergies renouvelables, le transport, le commerce, la pêche et même des secteurs plus exotiques tels que le dessalement de l'eau de mer et la culture. Sur la période 2015-2018, plus de 80% des investissements vont à l'industrie (44%), aux éner-

gies renouvelables (17%), aux télécoms (13%) et au tourisme-immobilier-loisirs (9%).

Troisièmement, le capital national fait un retour en force. Alors que les investisseurs locaux portaient moins de la moitié des projets en 2015, leur part a dépassé 90% en 2017 et 85% en 2018.

« Ces derniers semblent de plus en plus capables de s'écarter de leur zone de confort et des situations de rente garantissant un gain rapide pour s'essayer aux gros projets laborieux mais rentables sur le long terme », se félicite un responsable de CRI.

Enfin le cabinet du ministre du commerce et de l'industrie confie à *La Vie éco* que des instructions fermes ont été données pour que les directions concernées, notamment l'AMDIE, assurent désormais le suivi rigoureux des projets ■